

Le **premier jour**
de **classe** est arrivé.
Cette **année**
sera **différente**.
Venez à l'école.
Faites...



UN PREMIER PAS

Dès la rentrée, votre école vous convoquera à une **assemblée générale de parents** : une rencontre, une seule, qui vous permettra de mieux connaître ce qui se fait dans le milieu de vie de votre enfant.



UN DEUXIÈME PAS

Nous avons piqué votre curiosité? Poursuivez votre implication à l'école comme **membre du conseil d'établissement, de l'organisme de participation des parents, du comité de parents** du centre de services scolaire ou comme parent bénévole.



UN TROISIÈME PAS

Pour vous aider à vous impliquer en éducation, **le comité de parents du centre de services scolaire**, en collaboration avec le centre de services scolaire, **désire vous présenter les différentes façons de contribuer directement au développement de votre enfant.**

SUIVEZ NOUS...

Numéros de téléphones utiles :

École : ☎ _____ Autre : ☎ _____

Service de garde : ☎ _____

Comité de parents : comitedeparents@cskamloup.qc.ca



JE SUIS UN PARENT : COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER DANS L'ÉDUCATION SCOLAIRE DE MON ENFANT?

	À LA MAISON	À L'ÉCOLE			AU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE (CSS)		
OÙ	AUPRÈS DE MON ENFANT	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PARENTS (AGP)	CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CÉ)	ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)	COMITÉ DE PARENTS (CP)	COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX EHDAA ¹ (CCSEHDAA)	CONSEIL D'ADMINISTRATION
QUI PEUT PARTICIPER	LES DEUX PARENTS	TOUS LES PARENTS ² D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE	LES PARENTS ² ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LES PARENTS ² ÉLUS LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LE PARENT ² ÉLU LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	LES PARENTS ² DÉSIGNÉS PAR LE COMITÉ DE PARENTS	LES PARENTS ² ÉLUS PAR LE COMITÉ DE PARENTS (1 par district scolaire)
DURÉE DU MANDAT	À VIE !!!	N/A	DEUX ANS	UN AN	UN AN	UN AN	TROIS ANS
FRÉQUENCE DES RENCONTRES	TOUS LES JOURS !!!	UNE RENCONTRE/AN	MINIMUM DE CINQ RENCONTRES/AN	SELON LES BESOINS	HABITUELLEMENT NEUF RENCONTRES/AN	MINIMUM DE TROIS RENCONTRES/AN	AU MOINS 4 SÉANCES ORDINAIRES PAR ANNÉE
ARTICLES PERTINENTS DE LA LOI	CCQ ³ 599 CODE CIVIL DU QUÉBEC	LRQ ⁴ 47	42 À 95 ET 209.2	96 À 96.4	LRQ ⁴ 189 À 197, 220.2 ET 275	185 À 187.1 ET 194 À 197	143 À 178, 220.2 ET 275
RÔLES PRINCIPAUX	TOUS !!!	ÉLIRE DES REPRÉSENTANTS	PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DE L'ÉCOLE	PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES PARENTS DANS L'ÉCOLE	DONNER SON AVIS SUR LES ORIENTATIONS DU CSS	DONNER SON AVIS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES AUX EHDAA ¹ DU CSS	PARTICIPER AUX ORIENTATIONS DU CSS

Centre de services scolaire Kamouraska - Rivière-du-Loup

464, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3Z5

Tél. : 418-862-8201

Courriel comité de parents : comitedeparents@cskamouq.qc.ca

¹ EHDAA : élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

² « parent » : le titulaire de l'autorité parentale ou, à moins d'opposition de ce dernier, la personne qui assume de fait la garde de l'élève

³ Code civil du Québec

⁴ Loi sur l'instruction publique, LRQ, chap. I-13.3

